

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2009 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, F. DENIS, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusé : M.CHIFFOLEAU.

Secrétaire de séance : E. BIRET.

Convocation : 2 novembre 2009



P.O.S. CORCOUÉ SUR LOGNE

Monsieur Frédéric LAUNAY présente à l'assemblée le projet de révisions n° 2 et n° 3 du POS envisagé par la commune de Corcoué sur Logne. La première modification porte sur la création d'une zone NCe au sud de l'Egonnière en limite de la commune de Touvois et permettant l'installation d'éoliennes. La seconde modifie le zonage de la zone artisanale du Pé Garnier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le dossier présenté.

GROUPE SCOLAIRE - MARCHÉ DE TRAVAUX

Suite à l'appel d'offres pour l'extension du Groupe scolaire, Madame Fabienne Esmangart de Bournonville propose au Conseil municipal d'approuver les marchés ci-dessous :

N°	Lot	Entreprise	Offre à l'ouverture € H.T.	Entreprise retenue	Montant H.T. après vérification
1	Gros Œuvre	EGB Pajot	53 606.02 €	EGB Pajot	53 606.02 €
2	Charpente bois	Leduc	19 970.23 €	Leduc	19 970.23 €
3	Couverture tuiles zinc	Dugast	26 519.95 €	Dugast	26 519.95 €
4	Ravalements	Gautier	5 766.00 €	Gautier	5 766.00 €
5	Menuiseries ext. aluminium	Agasse	15 191.92 €	Agasse	15 191.92 €
6	Cloisons sèches	Ouest Iso Confort	11 918.57 €	Ouest Iso Confort	11 918.57 €
7	Menuiseries intérieures	Agasse	6 152.11 €	Agasse	6 152.11 €
8	Revêtement sols PVC faïence	Bonnet	9 500.00 €	Bonnet	9 500.00 €
9	Faux plafonds	Ouest Iso Confort	5 675.79 €	Ouest Iso Confort	5 675.79 €
10	Peinture	Pelgrom	7 463.03 €	Pelgrom	7 463.03 €
11	Espaces verts - Clôtures	Sauvêtre Raveleau	6 411.40 €	Sauvêtre Raveleau	6 411.40 €
12	Elect. Cour faibles chauff.	CEC	41 428.64 €	CEC	41 428.64 €
13	Plomb. Sanit.VMC chauff.	CEC	4 717.80 €	CEC	4 717.80 €
	TOTAL HT		214 321.46 €		214 321.46 €
	TVA		42 007.01 €		42 007.01 €
	TOTAL TTC		256 328.47 €		256 328.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les marchés présentés et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008

Madame le Maire commente le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de Grand Lieu. Administrée par 30 élus communautaires, la Communauté de Communes a un budget de 11 M€ en dépenses et 13 M€ en recettes, 4 M€ sont versés aux neuf communes au titre de la Taxe Professionnelle Unique, 37 agents y sont employés.

Les compétences principales sont le développement économique, l'environnement, la voirie communautaire, les piscines, les transports de voyageurs.

La Communauté de Communes gère également les aires d'accueil des gens du voyage, la construction de la gendarmerie et a la compétence incendie et secours.

Elle adhère au Syndicat de Pays Grand Lieu, Machecoul et Logne et au SCOT du Vignoble Nantais.

Après délibération, l'assemblée approuve le rapport d'activités 2008 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

CHATEAU DE LA TOUCHE - BAIL AGRICOLE

Madame le Maire propose au Conseil municipal de conclure un bail agricole avec Monsieur Freddy PADIOLEAU, agriculteur, domicilié à la Sauzaie 85660 Saint Philbert de Bouaine pour l'exploitation des parcelles de terre appartenant à la commune et située près du château.

Monsieur Freddy PADIOLEAU est le repreneur de l'exploitation GAEC de la Touche qui exploitait précédemment ces terres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve le projet de bail agricole à passer entre la commune et Monsieur Freddy PADIOLEAU pour les parcelles suivantes :
 - > ZP n° 70 en partie pour 1 ha environ
 - > ZP n° 200 pour 1 ha 93 a 07 ca
 - > ZP n° 239 pour 1 ha 75 a 57 ca
- autorise l'exploitant à utiliser le hangar agricole implanté sur la parcelle ZP n° 200,
- donne pouvoir à Madame le Maire ou un Adjoint pour signer le bail agricole à intervenir en l'Etude de Maître MOREAU, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

PERSONNEL COMMUNAL

Paiement des heures supplémentaires et complémentaires :

Par courrier du 24 septembre dernier, Madame Sabine Fily, Trésorier, a rappelé à l'ensemble des collectivités relevant de son poste comptable, qu'il convenait de prendre une délibération pour fixer, en amont, la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires et le contingent d'heures supplémentaires autorisées.

Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié par le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 fixe les conditions de versement de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires, à savoir :

- Les agents de catégorie B et C peuvent percevoir des IHTS dès lors qu'ils exercent des fonctions dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.
- Le versement de ces IHTS est subordonné à la mise en œuvre par l'ordonnateur, d'un moyen de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les HS accomplies.

Les heures supplémentaires accomplies par les agents sont comptabilisées pour chaque agent concerné, sur un état détaillé. Ces états sont signés par l'agent puis visés par le Directeur Général des Services.

Cependant, le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 précise que l'assemblée délibérante doit prendre une délibération fixant, par cadre d'emplois et par fonction, la liste des emplois qui, en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de fixer, par cadre d'emplois et par fonction, la liste des emplois qui en raison des missions exercées, ouvrent droit aux heures supplémentaires, ainsi qu'il suit :

Affectation	Filière	Cadre d'emploi	Fonction	Nombre maximal d'heures supplémentaires autorisées par agent mensuellement
Secrétariat	Administrative	Rédacteur Adjoint Administratif	Agents chargés de l'accueil, du secrétariat, de la communication, des finances	25 heures
Services techniques	Technique	Adjoint techniques	Adjoint techniques polyvalents	25 heures
Services scolaires et périscolaire	Technique	Adjoint techniques	Adjoint techniques chargés de la restauration, de l'accueil des enfants et de l'entretien des locaux	25 heures
Espace Jean de la Fontaine	Culturelle	Adjoint du Patrimoine	Bibliothécaire	25 heures

Les agents à temps non complet sont également autorisés à accomplir des heures complémentaires dans la limite maximale d'un temps de travail au plus égal à 35 heures hebdomadaires.

Dans le cas d'événement grave et imprévisible ces dispositions pourront être adaptées, notamment pour assurer la continuation des services publics. Dans tous les cas l'ordonnateur fournira à la trésorerie un état des heures effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la délibération présentée.

PERSONNEL COMMUNAL

Gratification d'une stagiaire :

Marion DENIS a effectué un stage de 6 semaines à l'accueil périscolaire dans le cadre de sa préparation du CAP petite enfance. Elle a donné toute satisfaction et a participé activement aux tâches incombant au personnel du service. Il est proposé de lui attribuer une gratification de stage correspondant à 17.5% du SMIC soit : $8.82\text{€} \times 20 \text{ heures} \times 6 \text{ semaines} \times 17.5\% = \mathbf{185.22 \text{ €}}$.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la délibération présentée.

DÉCISIONS MODIFICATIVES : Budget commune

Décisions modificatives n° 3

Comptes Dépenses	Nature	Montant
66111	Intérêts des emprunts et dettes	2 500.00 €
6041	Achats d'études (autres que terrain à aménager)	3 500.00 €
022	Dépenses imprévues	- 6 000.00 €

DÉCISIONS MODIFICATIVES : Budget commune

Décisions modificatives n° 4

Comptes Dépenses	Nature	Montant
1313	Subvention d'équipement transférable Département	53 323.00 €

Comptes Recettes	Nature	Montant
1323	Subvention d'équipement non transférable Département	53 323.00 €

DÉCISIONS MODIFICATIVES : Budget commune

Décisions modificatives n° 5

Comptes Dépenses	Nature	Montant
1643	Emprunts en devises	8 058.06 €
668	Autres charges financières	6 066.15 €
	TOTAL	14 124.21 €

Comptes Recettes	Nature	Montant
1643	Emprunts en devises	6 066.15 €
766	Gains de change	8 058.06 €
	TOTAL	14 124.21 €

DÉCISIONS MODIFICATIVES : Budget assainissement

Décisions modificatives n° 1

Comptes Dépenses	Nature	Montant
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	6 416.00 €
6156	Maintenance	- 6 416.00 €

PARTICIPATIONS VOIRIE ET RÉSEAUX

La société TERRIMO va déposer dans les prochaines semaines la demande de permis d'aménager pour le lotissement privé des Nouvelles.

Ce projet étant situé dans une zone non desservie par certains réseaux, la mise en place d'une participation pour voirie et réseaux est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'instituer une participation pour voirie et réseaux pour la desserte du futur lotissement privé des Nouvelles notamment pour les extensions de voirie, eau potable, assainissement, téléphone et électricité et confie au Cabinet CDC Conseils une mission de maîtrise d'œuvre afin de chiffrer les travaux à envisager.

Autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les pièces à intervenir.

LOCAL COMMERCIAL

Madame Fabienne ESMANGART expose à l'assemblée que Monsieur et Madame MOUTRET, locataires de la commune, souhaitent que le local de stockage de la supérette soit aménagé.

Elle propose au Conseil municipal de lancer une consultation d'architectes pour l'extension de la supérette mais aussi pour l'aménagement du local jouxtant le magasin et qui actuellement est inoccupé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition et charge le Maire de lancer une consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

SIAEP DE LA RÉGION DE GRAND LIEU

Modification des statuts

Madame le Maire rappelle que par arrêté inter préfectoral du 22 décembre 2000 a été créé le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Grandlieu.

Le siège social du Syndicat avait été fixé à la Mairie de Saint Philbert de Grand Lieu.

Par délibération en date du 10 décembre 2008 notifiée à la commune le 23/10/2009, le Comité Syndical a décidé, pour des facilités administratives, de transférer le siège social du Syndicat à la Mairie de Montbert et sollicite à cet effet l'avis du Conseil municipal de chaque commune adhérente.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le Syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- accepte que le siège social du SIAEP de la région de Grandlieu soit transféré à la Mairie de Montbert,
- approuve le projet de modification des statuts du SIAEP tel que proposé.

CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DE GRAND LIEU

Sur proposition de Monsieur Samuel DELAUNAY, le Conseil municipal examine la convention à intervenir entre la commune et l'école intercommunale de musique de Grand Lieu.

Ce document régit les rapports de la commune avec l'association notamment en terme de participation financière, actuellement sept enfants fréquentent l'école de musique.

La participation de la commune serait de 307.70 € par élève.

Après délibération, le Conseil municipal par 11 voix pour, 3 contre et 4 abstentions approuve la convention et autorise Madame le Maire ou un Adjoint à signer les documents à intervenir.

ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ évoque les difficultés rencontrées dans la gestion du CEL notamment pour sa partie animation jeunesse.

Une réunion est prévue le 19 novembre prochain avec les différents intervenants sur ce sujet. Monsieur NOUNTCHONGOUÉ souhaite avoir l'avis du Conseil municipal et son point de vue pour arriver à cette réunion avec des consignes précises.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance des différents compte-rendus de réunions et des avis des membres de la commission enfance jeunesse, souhaite que la collaboration avec le CAPL à Corcoué sur Logne soit précisée et renégociée et que le Comité de Pilotage prévu reprenne ses activités et soit force de proposition.

AFFAIRES FONCIÈRES

Madame Fabienne ESMANGART, propose au Conseil municipal de réaliser un échange de terrain avec Monsieur et Madame Fabien CLAVIER, 21 Rue Charles de Gaulle à La Limouzinière.

La commune a fait édifier un mur de clôture en limite des deux propriétés. La limite de propriété n'étant pas rectiligne, un accord a été trouvé avec les époux CLAVIER pour tirer une droite. La commune cède 6 m² et récupère 4 m².

Le Conseil municipal approuve l'échange proposé et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer l'acte notarié en l'étude de Maître MOREAU, Notaire à Saint Philbert de Grand Lieu.

MARCHÉS DE TRAVAUX ÉGLISE

Madame Fabienne ESMANGART, présente les projets de marchés pour les travaux de l'église après négociation et propose de retenir les offres suivantes :

Lot n° 1 : Maçonnerie et taille de pierres → Entreprise BILLON SA pour 116 111.87 € H.T.

Lot n° 2 : Couverture et zinguerie → Entreprise GUESNEAU pour 9 196.64 € H.T.

Le Conseil municipal approuve les marchés ci-dessous et charge le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

**PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009 à 20 H 30**